

Pour l’année 2025, 24 % du budget total consacré aux prises à bail est alloué à la Direction des ressources marines, soit 13 514 987 FCFP/ mois, soit 162 179 844 FCFP/an ventilé comme suit :

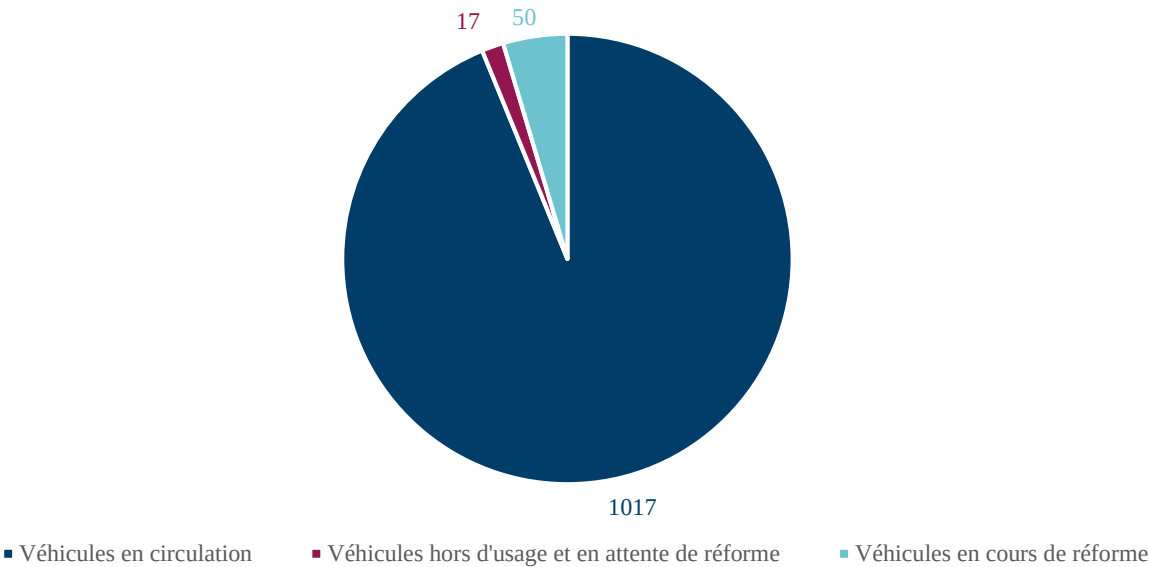
- Pour l’occupation de locaux aux 1er et 2ème étage de l’immeuble LECAILL à Papeete 2 164 475 FCFP / mois (soit 25 973 700 FCFP/an) ;
- Pour l’occupation de locaux de l’immeuble MANATEA NUI à Papeete 1 954 555 FCFP / mois (soit 23 454 660 FCFP / an) ;
- Pour l’occupation de locaux aux 1er et 3ème niveau du Centre Vaima à Papeete (549 000 FCFP / mois soit 6 588 000FCFP / an) ;
- Pour l’occupation d’un terrain nu à Papeete pour 140 000 FCFP/ mois (soit 1 680 000 FCFP/an) ;
- Pour l’occupation d’un local à HUAHINE pour 35 000 FCFP / mois (soit 420 000 FCFP / an) ;
- Pour l’occupation de locaux de l’IFREMER à Vairao pout 20 000 000 FCFP / mois (soit 240 000 000 FCFP / an).

La grande majorité des bailleurs des immeubles situés dans la commune de Papeete sont des sociétés civiles immobilières.

4.5 Parc automobile

Au 31 décembre 2025, le parc automobile du Pays est constitué de 1 084 véhicules légers, en progression de 3,04 % par rapport à 2024 (+32 véhicules), contre 1 052 véhicules au 31 décembre 2024.

Parmi eux, 1 017 sont en circulation, 50 véhicules sont en cours de réforme et 17 sont hors d’usage ou ont déclarés disparu dans l’attente de leur réforme. Parmi les 1 017 véhicules en circulation, 65 ont été identifiés comme devant être réformés, mais circulent toujours.



L’âge moyen des véhicules légers en circulation demeure stable à 10 ans en 2025, tandis que l’âge médian s’établit à 7 ans ; la moitié des véhicules du parc ont été acquis après 2017, traduisant la poursuite du renouvellement du parc automobile du Pays.

Indicateur	2023	2024	2025
Parc automobile (véhicules légers)	944	1052	1084
Véhicules en circulation	801	973	1017
Véhicules en réforme	35	60	50
Hors d'usage - disparus	108	19	17
Age moyen	11 ans	10 ans	10 ans
Age médian	9 ans	7 ans	7 ans

4.6 Equipement en énergie

Tous les services du Pays ont été sollicités dans le cadre du rapport de PR à l’APF. Tous les services ont pu compléter la fiche n°4 relative à la consommation énergétique, pour chacun de leurs locaux à activité de bureau, à quelques

exceptions près (178 fiches reçues au total). Ces données ont ensuite été traitées par la Direction polynésienne de l'énergie (DPE).

Les données récoltées portent sur trois thématiques :

- La consommation d'électricité
- La maîtrise de la demande en énergie
- Les installations photovoltaïques

A. Consommation d'électricité

Sur les 178 fiches reçues, 160 ont été initialement retenues en tant que local à « activité de bureau », les autres étant majoritairement des ateliers ou hangars logistiques. La consommation électrique de ces derniers s'élève à 6,95 GWh en 2025, soit environ 1 % de la consommation électrique sur toute la Polynésie française.

À l'échelle de Tahiti, ce sont 100 fiches qui peuvent être retenues en tant que local à « activité de bureau ». La consommation électrique de ces derniers s'élève à 6,36 GWh, soit un peu plus de 1 % de la consommation électrique de l'île de Tahiti.

Étant données les activités diverses de certains services ainsi que la disponibilité des données (nombre d'agent et surface des locaux notamment), il a été décidé de retenir la base de travail suivante pour la caractérisation de la consommation électrique des services à activité de bureau :

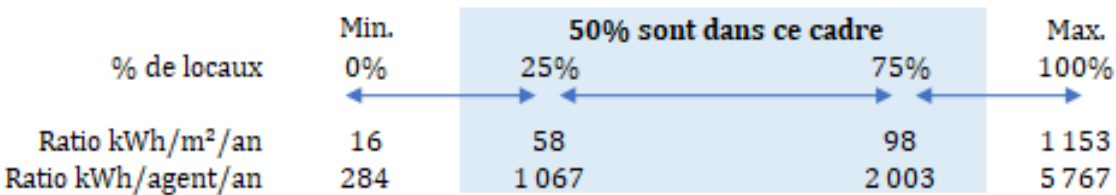
- 96 locaux pris en compte (certains hébergeant plusieurs services), représentant totalement ou partiellement 40 services de l'administration ;
- Les services hébergés dans les locaux de la Présidence sont exclus des calculs, ainsi que la DPF et la DDI ;
- Les services non représentatifs d'une consommation normale de bureau car utilisant des équipements énergivores sont également exclus (ex. : DSI, SPAA, centres de santé DSP) ;

Au total, ces 96 locaux représentent une consommation annuelle de 4,60 GWh et regroupent 2 685 agents pour une surface utile totale²³ de près de 57 500 m².

En moyenne, les ratios de consommation électrique sont :

- **108 kWh/m²/an**
- **1 664 kWh/agent/an**

➔ Le détail de ces ratios, par local et par service, est disponible sur demande auprès de la Direction polynésienne de l'énergie, par mail à l'adresse ope.dpe@administration.gov.pf



Pour une meilleure représentation de ces moyennes, ci-dessous la boîte de distribution avec quartile correspondante :

B. Maitrise de la demande en énergie (MDE)

Concernant la MDE, l'analyse a pu être effectuée sur la totalité des fiches transmises par les services, soit 178 cas. En 2025, 22 % des locaux audités ont commencé une démarche de MDE et 12 % s'apprêtent à entamer cette démarche prochainement.

En agrégeant les données par service, 45 % des services ont commencé une démarche de MDE dans au moins un de leur locaux (20 % en 2023 ; 30 % en 2024) et 12 % des services n'ayant pas de démarche MDE débutée s'apprêtent à en entamer une dans au moins un de leurs locaux.

²³ Surface intérieure nécessaire au fonctionnement d'une activité donnée : hors circulations verticales, paliers d'étage, encombrement des ouvrages construits (murs, voiles, cloisons, poteaux, etc.), parkings. Les halls d'entrée et les espaces d'attente et d'orientation des personnes au sein du bâtiment sont inclus.

Parmi les actions récurrentes, on trouve :

- La mise en place de rappels (oraux et écrits – mail/affiches) et la sensibilisation régulière sur les écogestes (75 %) ;
- L’extinction manuelle des ordinateurs, imprimantes et climatiseurs en dehors des heures de travail (38 %).

Plus marginalement, des services ont mis en place :

- Des équipements d'extinction automatique des lumières ;
- Des climatiseurs utilisés qu’à partir d’une certaine heure et/ou avec une commande centralisée automatique (pour la nuit notamment) ;
- Le remplacement de néons par des éclairages LED ;
- L’utilisation de la ventilation naturelle ;
- L’achat de ventilateurs pour limiter l’utilisation de la climatisation.

Ainsi, 48 % des locaux ayant entrepris une démarche de MDE ont vu leur facture d’électricité réduite. Pour l’autre moitié, l’absence d’impact sur leur facture d’électricité peut s’expliquer par une augmentation des effectifs en parallèle, et donc de la consommation (24 % des cas), l’absence de moyens de mesures (19 % des cas) et enfin des actions de MDE se limitant à la mise en place de rappels sur les écogestes, dépendantes ensuite des volontés individuelles des agents (10 % des cas).

Parallèlement, sur l’ensemble des services questionnés, seuls 3 ont réalisé un audit énergétique dernièrement. À noter que la majorité des services avait réalisé un audit énergétique en 2012. Parmi ceux ayant effectué un audit récemment, s’en sont suivis des travaux de remplacement des climatisations et d’isolation.

C. Installations photovoltaïques

Enfin, les données transmises par l’ensemble des services ont partiellement pu être prises en compte pour l’analyse de leurs installations photovoltaïques (PV). En 2025, 12 % des locaux en sont équipés (21 installations PV), pour une puissance totale de 495 kWc et 2 % ont une installation en projet.

Cependant, les données portant sur le photovoltaïque restent très partielles. Parmi les 21 installations recensées, seulement 3 d’entre elles sont caractérisées, via les formulaires reçus, par des données cohérentes.

Pour les autres installations, différentes problématiques apparaissent :

- Donnée de production non connue : 8
- Donnée de production incohérente : 4
- Installation non fonctionnelle : 2
- Installation mise en service au cours de l’année 2025 : 2
- Installation non représentative (site isolé, recharge de véhicule électrique) : 2

À quelques exceptions près, il n’y a ni d’agent en charge du suivi de l’installation PV ni de contrat de maintenance permettant d’assurer le bon fonctionnement de ces dernières sur le long terme.

D’après les données communiquées, sur les 96 locaux distincts qui sont la propriété du Pays, 17 sont équipés d’une installation PV, pour une puissance de 485 kWc.

Les autres installations PV sont sur 3 bâtiments occupés à titre gratuit et un bâtiment loué.

Enfin, le productible des installations du Pays et leur capacité à fournir une certaine autonomie énergétique aux services administratifs ne peuvent être exprimés de manière fiable dans le cadre de cette collecte de données, les informations recueillies étant trop disparates par rapport aux technologies photovoltaïques réellement déployées.

5 Contribution à l’organisation

5.1 Dispositif de maîtrise des activités

5.1.1 Etat des contrôles

Au titre du Contrôle des dépenses engagées